

Litige entre le vendeur l'agence et l'acheteur

Par aline59110, le 31/05/2010 à 21:42

Bonjour,

J'ai recemment contacté une agence immobiliere afin de visiter une maison en vue de l'achat de ma résidence principale en tant que primo accédant.

Le rendez vous avec l'agent immobilier était fixé à 14h00.

Je m'y suis rendue avec mon concubin, mon fils et ma mére (qui connaissait la maison car elle avait travaillée pour la mére du vendeur en tant qu'aide à domicile).

Aprés 14h, le vendeur est arrivé et a commencé à nous faire visiter la maison, celui ci connait ma mére. Il nous a indiquait qu'il se chargait des visites car il a mis son annonce en ligne sur internet

L'agent immobilier est arrivé en retard mais a pris en charge le reste de la visite (l'étage + le grenier aménageable). Et il nous a fait signé un bon de visite.

L'agence affiche le prix de la maison à 149000€ mais nous l'avons vu à

140000€ sur internet. Soit une différence de 9000€ (non négligeable). J'ai su que le vendeur n'avait pas de clause d'exclusivité avec l'agence mais dans son mandat il serait stipulé que le vendeur ne peut vendre aux clients de l'agence.

Mes questions sont les suivantes : Sommes nous considérés comme clients de l'agence ? Pouvons nous faire affaire directement avec le vendeur sans qu'il n'y est de répercussions pour le vendeur ou moi même ?

Merci pour votre réponse